



Municipalité de Saint-Claude
295, route de l'Église, Saint-Claude (Qc) J0B 2N0

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
OU
COPIE DE RÉSOLUTION
MUNICIPALITE DE SAINT-CLAUDE

Le 11 janvier 2021 sous la présidence du maire, Monsieur Hervé Provencher, séance ordinaire du Conseil municipal de Saint-Claude, tenue à huis clos. La réunion est par vidéoconférence.

Sont présents **M. Hervé Provencher, Maire**

Mme. Suzanne Vachon, conseillère district 1
M. Étienne Hudon-Gagnon, conseiller district 2
M. Yves Gagnon, conseiller district 3
M. Marco Scrosati, conseiller district 4
M. Yvon Therrien, conseiller district 5
Mme Lucie Coderre, conseillère district 6

La directrice générale et secrétaire-trésorière : France Lavertu est aussi présente.

Il n'y a aucune personne présente à cette séance.

Le maire ne vote jamais à moins d'être obligé de trancher.

CONSTAT DE QUORUM

Le quorum du conseil ayant été constaté par le maire, la séance est déclarée par ce dernier régulièrement ouverte et se déroule à huis clos par vidéoconférence.

OUVERTURE DE LA SÉANCE - MOT DE BIENVENUE

Monsieur le maire, Hervé Provencher, souhaite la bienvenue à tous.

Monsieur le maire, Hervé Provencher, demande à chaque élu de s'identifier en commençant par le district no 1 et ajoute que l'enregistrement audio de cette séance sera disponible sur le site internet de la municipalité.

PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Ordre du jour

Lundi 11 janvier 2021

- 1- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 2- Séance du conseil en temps de COVID-19 et enregistrement audio
- 3- Changement heure séances du conseil
- 4- Adoption du procès-verbal
- 5- Période de questions
- 6- Adoption règlement général 2020-326
- 7- Incendie
 - a) Prévention incendie avec le groupe GP I
- 8- Voirie
 - a) Soumission niveleuse
- 9- Loisirs
 - a) Demande de prix - rénovation centre Aux Quatre Vents
- 10- CITAM : demande d'autorisation pour 3-1-1 - Stoke
- 11- Dépôt : liste des contrats de plus de 25 000\$

- 12- Rapport sur l'application du règlement sur la gestion contractuelle
- 13- Rapport d'émission des permis 2020
- 14- Lettres signification par huissier : arrérages
- 15- Période de questions
- 16- Comptes
- 17- Correspondance
- 18- Varia

2021-01-01 ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Marco Scrosati, appuyé par la conseillère Suzanne Vachon et résolu que l'ordre du jour présenté soit accepté.

ADOPTION : 6 POUR

2021-01-02 SÉANCE DU CONSEIL EN TEMPS DE COVID-19 ET ENREGISTREMENT AUDIO, DÉLIBÉRATION À HUIS CLOS

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication ;

CONSIDÉRANT QUE des décrets ont annoncé les zones rouges, à différents moments, selon les régions. Le premier décret a été le décret 1020-2020 émis le 30 septembre et décrivant les zones jaunes, oranges et rouges. Par la suite, à mesure que des secteurs devenaient rouges, ils étaient annoncés;

CONSIDÉRANT QUE l'arrêté ministériel 2020-074 du 2 octobre 2020 ordonne la tenue des séances du conseil sans la présence du public pour les zones rouges;

CONSIDÉRANT QUE la région Estrie comme étant une zone rouge depuis le 12 novembre 2020;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par vidéoconférence ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Lucie Coderre, appuyé par le conseiller Marco Scrosati et résolu que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil puissent y participer par vidéoconférence.

ADOPTION : 6 POUR

2021-01-03 CHANGEMENT D'HEURE POUR CERTAINES SÉANCES ORDINAIRES 2021

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacun. Celui-ci a été fixé par la résolution no 2020-11-21 et qu'il a lieu de changer l'heure afin de respecter les obligations gouvernementales (couvre-feu);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yves Gagnon, appuyé par la conseillère Suzanne Vachon et résolu que les réunions de janvier et février 2021 auront lieu à 19h au lieu de 20h.

ADOPTION : 6 POUR

2021-01-04 PROCÈS-VERBAUX

CONSIDÉRANT QUE tout un chacun des membres du conseil a déclaré avoir pris connaissance des procès-verbaux des séances du mois précédent;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yves Gagnon, appuyé par le conseiller Marco Scrosati et résolu que le procès-verbal du 7 décembre 2020 ainsi que le procès-verbal du 10 décembre 2020 soient adoptés tels que déposés.

ADOPTION : 6 POUR

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question reçue par courriel.

Un avis avait été donné que les citoyens pouvaient faire des demandes ou questions par courriels.

2021-01-06 ADOPTION RÈGLEMENT GÉNÉRAL NO 2020-326

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion du règlement a été dûment donné par le conseiller lors de la séance de conseil tenu le 7 décembre 2020;

CONSIDÉRANT QU'UNE présentation du projet de règlement a été réalisée à la séance ordinaire du 7 décembre 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yves Gagnon, appuyé par le conseiller Marco Scrosati et résolu que le règlement no 2020-326 Règlement général de la municipalité de Saint-Claude soit adopté.

QU'une copie du règlement no 2020-326 soit annexée et se retrouve seulement au livre de règlement puisqu'il est très volumineux.

ADOPTION : 6 POUR

INCENDIE

2021-01-07 PRÉVENTION INCENDIE AVEC LE GROUPE GPI

CONSIDÉRANT QUE le schéma de couverture de risque exige un volet prévention sur tout le territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a retenu les services du Groupe GPI pour effectuer le travail de prévention depuis l'année 2014 ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire poursuivre le travail de prévention avec cette firme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Suzanne Vachon, appuyé par le conseiller Marco Scrosati **et résolu d'allouer le contrat et le mandat** pour 2021 aux services du Groupe GPI pour effectuer le travail de prévention pour répondre aux normes du schéma incendie.

QUE l'offre s'élève à 12 030\$ pour l'année 2021;

QUE le paiement soit fait en quatre versements par année et les deux derniers selon l'avancement des travaux.

ADOPTION : 6 POUR

VOIRIE

2021-01-08 OCTROI D'UN CONTRAT POUR L'ACQUISITION D'UNE NIVELEUSE NEUVE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Claude a demandé des soumissions pour l'acquisition d'une niveleuse neuve dans le cadre de l'appel d'offres public numéro 2020-3 sur SEAO;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu deux soumissions dans le cadre de cet appel d'offres, soit l'une de la compagnie Brandt Tractor Ltd et l'autre de la compagnie Toromont Cat;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Brandt Tractor Ltd a soumis la plus basse soumission, laquelle comportait toutefois une irrégularité;

CONSIDÉRANT l'avis reçu des avocats de la Municipalité à l'effet que l'irrégularité contenue dans la soumission de la compagnie Brandt Tractor Ltd est une irrégularité mineure à laquelle la Municipalité peut passer outre;

CONSIDÉRANT QUE dans les circonstances, il y a lieu d'accorder le contrat pour l'acquisition d'une niveleuse à la compagnie Brandt Tractor Ltd, laquelle a déposé la plus basse soumission conforme pour un montant de 356 945\$, plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yves Gagnon, appuyé par le conseiller Yvon Therrien **et résolu**

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Claude octroi le contrat pour l'acquisition d'une niveleuse à la compagnie Brandt Tractor Ltd pour la somme de 356 945 \$, plus les taxes applicables, selon les termes de la soumission reçue;

QUE Monsieur le Maire, Hervé Provencher, et la directrice générale, secrétaire-trésorière, France Lavertu, soient autorisés pour et au nom de la municipalité de Saint-Claude à signer tous les documents requis pour conclure la transaction.

QUE cette dépense soit assumée par financement location option d'achat à un (1,00\$) dollar;

QUE le taux de financement soit validé avant la prise de possession de l'équipement et la municipalité a le choix de la compagnie de financement.

QUE la municipalité peut donner un montant comptant avant le financement.

ADOPTION : 6 POUR

LOISIRS :

2021-01-09 APPEL D'OFFRES LETTRE D'INVITATION- TRAVAUX DE RENOVATION CENTRE AUX QUATRE VENTS PHASE 1 ET 2

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Claude doit rénover le centre Aux Quatre Vents selon deux programmes de subvention (fonds de l'accessibilité et la TECQ 2019-2023) obtenus, le projet sera scindé :

- ✓ **Projet première phase - rampe et accès**
- ✓ **Projet deuxième phase - fenestration et revêtement**

CONSIDÉRANT QUE le conseil doit procéder par un appel d'offres sur invitation;

CONSIDÉRANT QUE les nouvelles règles de gestion contractuelle édictées par la politique de la municipalité en vigueur et notamment, que le conseil a, par son règlement numéro 2018-313, délégué le pouvoir à la directrice générale et secrétaire-trésorière de procéder à l'invitation des entreprises choisies;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Étienne Hudon Gagnon, appuyé par la conseillère Lucie Coderre **et résolu** que le conseil autorise un appel d'offres par invitation pour les rénovations extérieures du centre Aux Quatre Vents.

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière est autorisée à procéder à cet appel d'offres.

ADOPTION : 6 POUR

2021-01-10 CITAM : DEMANDE D'AUTORISATION POUR L'IMPLANTATION DU 3-1-1 CELLULAIRE À STOKE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Stoke désire rendre le service 3-1-1 disponible à la téléphonie cellulaire et elle a confié ce mandat à CITAM;

CONSIDÉRANT QU'Étant donné que les centres d'interconnexion cellulaires (tours cellulaires) couvrent plus d'une municipalité, la municipalité doit demander une autorisation aux municipalités environnantes avec qui la connexion est partagée. Il faut savoir que la première municipalité à programmer le 3-1-1 dans la tour cellulaire partagée recevra les appels associés à cet indicatif (3-1-1). En contrepartie et s'il y a lieu, la municipalité de Stoke s'engage à transférer les appels provenant du service 3-1-1 cellulaire, qui pourraient être destiné à la municipalité de Saint-Claude.

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Marco Scrosati, appuyé par la conseillère Suzanne Vachon et résolu que

QUE la municipalité de Saint-Claude représentée par Mme France Lavertu, donne son accord à la municipalité de Stoke et aux fournisseurs de services en télécommunication afin que les tours cellulaires partagées avec notre municipalité soient programmées de sorte que les appels 3-1-1 provenant des appareils cellulaires soient acheminés à la municipalité de Stoke. La présente est envoyée à CITAM, organisation mandatée par la municipalité de Stoke pour le représenter auprès des fournisseurs de services en télécommunication.

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière est autorisée à signer tous les documents requis.

ADOPTION : 6 POUR

DÉPÔT- LISTE DES CONTRATS DE PLUS DE 25 000\$

CONSIDÉRANT l'article 961.4 du Code municipal, la directrice générale dépose la liste tous les contrats la liste de tous les contrats ou fournisseurs comportant une dépense de plus de 2 000 \$ passés au cours du dernier exercice financier complet précédent avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$ en 2020.

Liste des contrats et des dépenses de plus de 25 000\$:

Nom	Détails - objet	Total Achats
BEAUREGARD, FOSSES SEPTIQUES	Vidange fosses septiques	64 566,06\$
CHAUFFAGE P. GOSSELIN INC.	Diesel, essence	60 170,40\$
COOPTEL	Fibre optique	36 000,00\$
DESJARDINS SÉCURITÉ FINANCIÈRE	RVER	27 328,56\$
DIESEL SHERBROOKE INC	Réparations camions	34 801,31\$
EXCAVATION YVON BENOIT	Gravier	27 418,06\$

GRADERS PRO	Réparation niveleuse	27 517,36\$
GROUPE ULTIMA, MMQ	Assurance	33 061,00\$
HYDRO-QUEBEC	Électricité	29 930,63 \$
LES CONSTRUCTIONS MAURICE ET CLAUDE INC.	Gravier et abrasifs	32 207,71\$
MINISTÈRE DU REVENU	DAS	129 924,22\$
MINISTRE DES FINANCES	Sûreté du Québec, droit barrage	157 711,33\$
MRC DU VAL SAINT-FRANÇOIS	Quotes-parts	117 744,91\$
MUNICIPALITE DE VAL-JOLI	Pavage approche pont RANG 9	31 050,72\$
RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA	DAS	59 330,88\$
RENOVE & FILS INC.	Revêtement bibliothèque	55 175,77\$
RÉGIE INTER SANITAIRE DES HAMEAUX	Collecte ordures et plastiques agricoles	32 125,00\$
ROBITAILLE EQUIPEMENTS	Pièces pour entretien machinerie	36 962,40\$
SCELLEMENT DE FISSURES SEVIGNY	Scellement de fissures	29 631,36\$
SINTRA INC.	Pierre	97 534,46\$
SOMAVRAC INC.	Calcium liquide	55 277,46\$
VALORIS	Enfouissement ordures	31 686,76\$

Cette liste sera déposée dans les documents sur le site Internet de la municipalité.

RAPPORT 2020 CONCERNANT L'APPLICATION DU RÈGLEMENT 2018-313 PORTANT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE.

CONSIDÉRANT QUE l'article 938.1.2 du Code Municipal prévoit que la Municipalité doit déposer annuellement un rapport concernant l'application du règlement sur la gestion contractuelle;

La directrice générale dépose le rapport pour l'année 2020.

DÉPÔT- LISTE DES PERMIS ET CERTIFICATS 2020

L'officier en bâtiment et environnement, Jennifer Bergeron, dépose la liste des permis et certificats émis pour l'année 2020.

151 permis ont été émis en 2020 pour une valeur de travaux de 4 559 097\$.

2021-01-11 ENVOIE DE LETTRE SIGNIFIÉE: ARRÉRAGES DE TAXES

CONSIDÉRANT QUE les propriétés, dont les taxes municipales 2020, 2019 ou autres soldes ne sont pas acquittées (8 dossiers);

CONSIDÉRANT QUE le Code municipal prévoit des dispositions pour les arrérages de taxes et que les propriétaires doivent être avisés par lettre recommandée ou signification;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marco Scrosati, appuyé par le conseiller Yves Gagnon et résolu que la directrice générale soit autorisée à procéder en temps opportun aux envois de lettres signifiées par huissier pour les situations suivantes;

- propriétaires, dont les taxes municipales des années passées (arrérages) ou autres comptes restent impayés

-pour les comptes qui restent seulement une partie de taxes impayées (balance de compte) supérieure à 300\$
-pour les comptes dont le total de l'année 2020 est dû.

QU'ils soient avisés de régler le solde restant afin d'éviter des procédures judiciaires définies au Code municipal (vente pour taxe ou bref de saisie).

QUE les frais de la signification sont aux frais des contribuables concernés.

ADOPTION : 6 POUR

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question

2021-01-12 LES COMPTES

Il est proposé par le conseiller Marco Scrosati, et appuyé par le conseiller Yves Gagnon et résolu que les comptes soient payés et acceptés ainsi que ceux déjà payés du numéro d'écriture d'achat numéro 202001140 à 202001234 ainsi que du numéro 202100001 à 202100008 pour un montant total de 258 228,36\$.

Les paies du mois de décembre 2020 pour un total 38 320,66\$.

ADOPTION : 6 POUR

CORRESPONDANCE

Le dépôt du registre de la correspondance reçue au bureau municipal pour le mois de décembre 2020.

Le conseiller Étienne Hudon-Gagnon demande des précisions sur la **lettre 26 VIRIDIS ENVIRONNEMENT : projet de recyclage de matières résiduelles fertilisantes MRF - Martin Gauthier** afin d'augmenter le coût du permis pour épandage des boues. Il suggère dans une prochaine mise à jour d'augmenter le coût à 250\$

VARIA

Patinoire

Le conseiller Yvon Therrien mentionne qu'il n'a pas d'éclairage et de chauffage dans l'abri à patin à la patinoire et de faire les vérifications.

CERTIFICAT

« Je soussigné, Hervé Provencher, maire, confirme que j'ai lu chaque résolution et atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

LEVÉE DE LA SÉANCE : est donnée par Marco Scrosati.

HEURES : 19h heures et 22 minutes.

Hervé Provencher
Maire

France Lavertu
Directrice générale et
secrétaire-trésorière, g.m.a.